



Notre chantier en cours présente déjà des malfaçons

Par **noum**, le **16/05/2008** à **14:12**

Nous sommes actuellement en contrat avec un constructeur et çà se passe très mal. Nous vu défiler 3 chefs de chantier différents le troisième s'avérant un incapable (il suivait notre chantier par téléphone et ne contrôlait pas ce que lui disaient les artisans) au point que nous allons en changer encore mais cette fois à notre demande.

Notre chantier mal suivi , nous n'étions informés de rien, des malfaçons et autres "bourdes " ont finies par apparaître , ainsi notre escalier béton a déjà été repris 3 fois et ce n'est pas fini , une porte dans le pignon a été déplacée à notre insu et "mal refaite" ailleurs elle n'est pas droite, et enfin , le plaquiste a percé le PER du chauffage au sol à travers la dalle, il n'était pas au courant des repères indiquant la tuyauterie , en même temps ce n'est pas forcément étonnant puisque renseignements pris nous avons constaté que les règles en vigueur dans ce secteur indiquent que les tuyau doivent passer à minimum 20 cm de toutes surfaces verticales , et bien chez nous c'est en dessous des cloisons et quand on demande pourquoi la réponse est "il faut bien passer les tuyaux quelque part!

Bref, ajoutons à cela que chaque fois que nous soulevons un problème la réponse est la même "tout est normal".

Aujourd'hui nous en sommes au stade des recommandés en particulier à propos de la fuite car nous estimons que le produit fini ne correspondra pas à la promesse de départ à savoir une maison neuve avec un chauffage neuf puisque le constructeur refuse de changer le PER troué (ce qui sous entend de casser tout ou partie de la dalle) comme nous le souhaitions. Nous nous sentons clairement lésés et estimons que la moindre des choses serait d'être dédommagés car là on voudrait nous faire payer au prix du neuf l'achat d'une occasion. Aucune réponse à ce jour. Il semble qu'aujourd'hui la seule concession qu'ils soient prêt a

faire est de nous changer le chef de chantier incapable à cause duquel nous sommes dans cette situation.

Nous rencontrons le successeur ce WE ainsi que le responsable de l'agence.

Je viens d'avoir un expert au téléphone (celui du constructeur) qui m'a expliqué entre autre que ce que nous achetons avec un constructeur est un produit fini qui doit être "visuellement " conforme au contrat.

Que je ne suis pas censée savoir qu'il y'a des malfaçons dans ma maison vu que je ne suis pas censée visiter ma maison et techniquement je suis supposée ne rien savoir. Je dois me comporter comme si j'étais de

Par noum, le 16/05/2008 à 14:15

(suite)

comme si j'étais demeurée et que j'achetais juste une coquille vide !!!!

Par ailleurs il a habilement glissé dans la conversation les termes de poursuites (à notre rencontre pour avoir visité notre chantier !) d'ingérence parce que comme on a cru qu'on pouvait dire quelque chose et "n'allez pas trop loin" a-t-il dit a plusieurs reprises

Selon lui j'ai toutes les protections financières possibles a faire valoir après livraison mais avant le contrat avec un constructeur ne l'oblige à rien puisque je ne suis pas censée savoir. J'ai besoin d'aide .